

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 NOVEMBRE 2016

1. - Mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale - arrêtés de périmètre : fixation et répartition du nombre de conseillers communautaire -

Le Préfet de la Haute-Loire a arrêté le 23 septembre 2016 le périmètre de la communauté d'Agglomération du Puy en Velay. Le conseil valide l'accord local fixant la répartition de sièges à 95 pour la nouvelle EPCI.

2. - Convention d'adhésion au service instructeur intercommunal pour les autorisations d'urbanisme -

Le conseil autorise le Maire à signer la convention et ses avenants entre la commune et le service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de la nouvelle communauté d'Agglomération, qui prendra effet à compter du 1^{er} Janvier 2017.

3. - Demande d'achat de terrain sectionnal -

- Ventes section d'Orcignac à Mr. SOULIER Philippe et Mr. BRAVARD-CHEVALIER :

Suite à la consultation des électeurs concernant la vente de terrain à Mr. SOULIER Philippe et à Mr BRAVARD-CHEVALIER, qui se sont prononcé majoritairement favorable, le conseil donne son accord à la vente de ces deux parcelles.

- Vente section du Bois à Monsieur XIBERRAS :

Le conseil donne un avis défavorable compte tenu de la situation du bien à acquérir.

4. - Répartition chauffage logement « Les Jeannettes » -

Après calcul des charges de chauffage du logement « Les Jeannettes », le conseil autorise le maire à encaisser ou à rembourser les sommes correspondantes aux locataires.

La participation mensuelle du logement situé au rez de chaussée est fixée à 100 € à compter du 1^{er} décembre 2016

5. – Travaux divers -

Des dossiers de demande de subvention seront déposés pour différents travaux.

6. – Questions diverses -

Suite à la demande de l'Association « Les Barons » pour la gratuité de la salle des fêtes pour l'organisation du TELETHON, le conseil donne un avis favorable. La somme correspondante sera versée au profit du Téléthon.